



# MUNICIPALITÉ SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

## AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,  
GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Que lors de la séance extraordinaire tenue le 27 août 2024, le règlement d'emprunt 2024-467 Voirie- relatif à la réfection des stationnements municipaux a été adopté;

Que le règlement décrète des dépenses de cent-six mille deux cent soixante-quatorze dollars (106 274\$) et un emprunt de quatre-vingt-seize mille deux cent soixante-quatorze dollars (96 274\$);

QUE le règlement entrera en vigueur selon la loi.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 28 août 2024

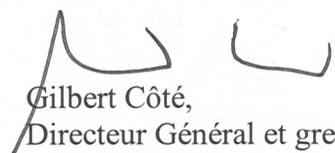
  
Gilbert Côté,  
Directeur Général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Gilbert Côté, greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-joint aux endroits fixés par le Conseil, le 28 août 2024 entre 9h et 17h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28 août 2024

  
Gilbert Côté,  
Directeur Général et greffier-trésorier